



KPMG S.A.
Champagne-Ardenne
19 rue Clément Ader
Pôle Henri Farman
BP 162
51685 Reims Cedex 2
France

Téléphone : +33 (0)3 26 50 79 00
Télécopie : +33 (0)3 26 50 79 01
Site internet : www.kpmg.fr

Association Planet A

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020
Association Planet A
Thinclab Châlons - 1, place de la Comédie - 51000 Châlons-en-Champagne
Ce rapport contient 24 pages
Référence : DDR/PZ/DC

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Limited, une société de droit anglais
(« private company limited by guarantee »).

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles et du Centre

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Egho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG S.A.
Champagne-Ardenne
19 rue Clément Ader
Pôle Henri Farman
BP 162
51685 Reims Cedex 2
France

Téléphone : +33 (0)3 26 50 79 00
Télécopie : +33 (0)3 26 50 79 01
Site internet : www.kpmg.fr

Association Planet A

Siège social : Thinclab Châlons - 1, place de la Comédie - 51000 Châlons-en-Champagne
Fonds propres : €. - 296 535

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'Assemblée Générale de l'Association Planet A,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Planet A relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans :

- la note « Faits caractéristiques – Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable » de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de référentiel comptable avec l'application du nouveau référentiel 2018-06 applicable et ses incidences en matière de présentation des comptes ;
- la note « Règles et méthodes comptables – Règles générales » de l'annexe des comptes annuels relatif au principe de continuité d'exploitation retenu pour l'établissement des comptes annuels.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme mentionné ci-avant, la note intitulée « Faits caractéristiques – Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable » de l'annexe expose le changement de méthode comptable résultant de l'application du règlement ANC 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre entité, nous avons vérifié la correcte application du changement de réglementation comptable et de la présentation qui en est faite.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Les Commissaires aux comptes

Reims, le 12 mai 2021

KPMG S.A.

Patrick Zeimett
Associé

Dominique de Rouzé
Commissaire aux comptes

Comptes annuels

 **Présentation de l'association****1. Objet Social**

L'objet social de l'association est ainsi défini dans les statuts : Planet A poursuit un objectif d'intérêt général en fédérant l'ensemble des personnes qualifiées, du monde entier et de bonne volonté connaissant en profondeur les enjeux du monde agricole, des ressources naturelles, de l'économie et des politiques publiques prêts à s'engager dans une réflexion et des actions pour engendrer l'innovation technique, économique et sociale afin de construire les solutions face aux grands défis globaux, au service des générations présentes et futures.

2. Description de la nature et du périmètre des activités ou missions réalisées

L'association porte les initiatives suivantes :

- **L'Institut Planet A**

L'Institut est un carrefour de formations, de rencontres et d'échanges entre tous les acteurs intéressés à la question agricole.

- Les Universités d'été de l'Institut Planet A
- Les sessions agricoles qui seront d'une durée variable avec plusieurs cycles sur différentes thématiques organisées en parallèle.
- La création de formats et solutions numériques d'enseignements de haute qualité universitaire et permanents dont le contenu sera confié à des équipes pédagogiques reconnues pour leur expertise de niveau universitaire.

Et toute autre initiative qui vise à transmettre les meilleures connaissances auprès des publics.

- **Le Forum Planet A**

Le Forum International de l'Agriculture est un forum annuel de référence dédié à l'Agriculture, rassemblant les acteurs internationaux pour construire les solutions de demain, favoriser les innovations croisées, décloisonner les approches, il fait de Châlons-en-Champagne un territoire reconnu en matière de formation et d'influence autour des enjeux globaux de l'Agriculture.

- Favoriser les études comparatives des politiques et expériences conduites dans le monde entier, notamment en organisant des voyages d'études ;
- Organiser des actions de diffusion et de capitalisation des connaissances et des expériences (débat, colloques, publications...) autour des enjeux, actuels et futurs, et des stratégies de développement de l'agriculture du futur ;
- Des contributions publiques pour co-construire, avec les instances publiques internationales ou nationales, les solutions partagées au sein de Planet A.
- Une cité de l'agriculture à Châlons-en-Champagne dont le but sera d'informer le grand public aux problématiques et enjeux de l'agriculture de demain, proposer des expériences ludiques ou scientifiques pour appréhender ses problématiques, présenter les innovations de demain. Une cité ouverte sur le monde et capable d'attirer et d'accueillir des écoles ou touristes du monde entier.

Au-delà de ces missions, l'association peut agir dans tous les domaines relatifs à son champ de compétences par les moyens qu'elle juge utiles. Certaines activités sont susceptibles d'être poursuivies au sein d'une filiale. L'association conclue des conventions de partenariats avec tous les acteurs nécessaires pour conduire les actions utiles à sa mission.

 **Présentation de l'association****3. Description des moyens mis en œuvre**

Les principaux moyens mis en œuvre par notre entité afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont les suivants :

- Ressources humaines : l'effectif moyen est de 3 personnes ETP au 31 décembre 2020
- Locaux : l'association loue, pour les besoins de son activité, des bureaux auprès de la SEMCHA, situés Place de la Comédie à Châlons-en-Champagne.

Bilan actif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/2020	Net au 31/12/2019
ACTIF IMMOBILISE				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, licences, logiciels, droits et valeurs similaires	7 200	5 333	1 867	4 267
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillages industriels	100 484	30 201	70 283	90 380
Autres immobilisations corporelles	8 979	2 464	6 515	8 675
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<i>Biens reçus par legs ou donations</i>				
<i>Immobilisations financières</i>				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Total I	116 663	37 998	78 664	103 322
ACTIF CIRCULANT				
<i>Stocks et en-cours</i>				
Stocks et en-cours de production (biens et services)	3 338		3 338	57 024
Avances et acomptes versés sur commandes	354		354	3 467
<i>Créances</i>				
Créances usagers et comptes rattachés	11 900	3 500	8 400	47 800
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	453 660		453 660	447 856
<i>Autres postes de l'actif circulant</i>				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	164 937		164 937	107 955
Charges constatées d'avance	89 276		89 276	6 720
Total II	723 466	3 500	719 966	670 822
<i>Frais d'émission des emprunts (III)</i>				
<i>Primes de remboursement des emprunts (IV)</i>				
<i>Ecarts de conversion – Actif (V)</i>				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	840 129	41 498	798 630	774 144
<i>Legs nets à réaliser :</i>				
<i>acceptés par les organes statutairements compétents</i>				
<i>autorisés par l'organisme de tutelle</i>				
<i>Dons en nature restant à vendre :</i>				

Bilan passif

	Exercice 31/12/2020	Exercice 31/12/2019
FONDS PROPRES		
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>		
<i>Fonds propres statutaires</i>		
<i>Fonds propres complémentaires</i>		
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>		
<i>Fonds statutaires</i>		
<i>Fonds propres complémentaires</i>		
<i>Ecarts de réévaluation</i>		
<i>Réserves</i>		
<i>Réserves statutaires ou contractuelles</i>		
<i>Réserves pour projets de l'entité</i>		
<i>Autres réserves</i>		
<i>Report à nouveau</i>	-232 184	-320 547
Excédent ou déficit de l'exercice	-64 351	88 364
Situation nette (sous-total)	-296 535	-232 184
<i>Fonds propres consommables</i>		
<i>Subventions d'investissement</i>		
<i>Provisions réglementées</i>		
Total I	-296 535	-232 184
FONDS REPORTEES ET DEDIES		
<i>Fonds reportés liés aux legs ou donations</i>		
<i>Fonds dédiés</i>	139 160	
Total II	139 160	
PROVISIONS		
<i>Provisions pour risques</i>		
<i>Provisions pour charges</i>		
Total III		
DETTES		
<i>Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)</i>		
<i>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</i>		
<i>Emprunts et dettes financières diverses</i>	500 000	500 000
<i>Avances et commandes reçues sur commandes en cours</i>		
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	58 592	36 964
<i>Dettes des legs ou donations</i>		
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	20 624	27 659
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>		
<i>Autres dettes</i>		11 000
<i>Instruments de trésorerie</i>		
<i>Produits constatés d'avance</i>	376 789	430 705
Total IV	956 005	1 006 328
<i>Ecarts de conversion passif (V)</i>		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	798 630	774 144
<i>(1) Dont à plus d'un an (a)</i>		
<i>Dont à moins d'un an (a)</i>	956 005	
<i>(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque</i>		
<i>(3) Dont emprunts participatifs</i>		
<i>(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours</i>		

Compte de résultat

	Exercice 31/12/2020	Exercice 31/12/2019
PRODUITS D'EXPLOITATION		
<i>Cotisations</i>		
<i>Ventes de biens et de services</i>		
<i>Ventes de biens</i>		
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
<i>Ventes de prestations de services</i>		107 500
<i>Dont parrainages</i>		
<i>Produits de tiers financeurs</i>		
<i>Concours publics et subventions d'exploitation</i>	809 734	1 712 373
<i>Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable</i>		
<i>Ressources liées à la générosité du public</i>	27 500	
<i>Dont Dons manuels</i>		
<i>Dont Mécénats</i>		
<i>Dont Legs, donations et assurances-vie</i>		
<i>Contributions financières</i>		
<i>Reprises sur amort., dépréciations, provisions et transferts de charges</i>	425	
<i>Utilisation des fonds dédiés</i>		
<i>Autres produits</i>	-55 063	348 347
Total I	782 595	2 168 221
CHARGES D'EXPLOITATION		
<i>Achats de marchandises</i>		
<i>Variation des stocks</i>	-3 338	
<i>Autres achats et charges externes</i>	378 523	1 850 333
<i>Aides financières</i>		
<i>Impôts, taxes et versements assimilés</i>	3 229	730
<i>Salaires et traitements</i>	203 132	139 951
<i>Charges sociales</i>	84 380	59 051
<i>Dotations aux amortissements et aux dépréciations</i>	28 157	12 808
<i>Dotations aux provisions</i>		
<i>Reports en fonds dédiés</i>	139 160	
<i>Autres charges</i>	11	6
Total II	833 254	2 062 880
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-50 659	105 341
PRODUITS FINANCIERS		
<i>De participation</i>		
<i>D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé</i>		
<i>Autres intérêts et produits assimilés</i>		
<i>Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges</i>		
<i>Différences positives de change</i>		
<i>Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement</i>		
Total III		
CHARGES FINANCIERES		
<i>Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions</i>		
<i>Intérêts et charges assimilées</i>	13 692	16 977
<i>Différences négatives de change</i>		
<i>Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement</i>		
Total IV	13 692	16 977
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	-13 692	-16 977

Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2020	Exercice N-1 31/12/2019
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	-64 351	88 364
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
<i>Sur opérations de gestion</i>		
<i>Sur opérations en capital</i>		
<i>Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges</i>		
Total V		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
<i>Sur opérations de gestion</i>		
<i>Sur opérations en capital</i>		
<i>Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions</i>		
Total VI		
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I+III+V)	782 595	2 168 221
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	846 947	2 079 857
EXCEDENT OU DEFICIT	-64 351	88 364

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : PLANET A

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 798 630 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 64 351 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Un en-cours de production correspondant au temps passé par les salariés lors d'une année N au titre des projets N+1 a été constaté lors des comptes clos le 31/12/18 et le 31/12/19.

Face au report des projets engendrée par la crise sanitaire liée au COVID-19, il n'a pas été jugé pertinent de déterminer un tel en-cours pour la clôture des comptes 31/12/20.

L'exercice 2020 se solde par un déficit de 64 351€. Les fonds propres s'élèvent, à la clôture des comptes, à - 296 535€. Malgré cette présence de fonds propres négatifs, le principe de continuité d'exploitation est maintenu car la trésorerie demeure positive au 31 Décembre 2020 (165 K€) et le prévisionnel de trésorerie établi au titre de l'année 2021 démontre la capacité de l'association à assurer le paiement de ses dettes, en particulier grâce à un billet de trésorerie de 500 K€ dont l'échéance intervient au 28 décembre 2021 et grâce aux engagements de financements publics et privés prévus pour l'exercice 2021.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'association a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont a pu bénéficier l'association sont également évalués.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'association est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Changement de référentiel comptable

— La première application du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 publié le 30/12 2018 « relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif » avec notamment la création des nouveaux postes dans le bilan et le compte de résultat pour les comptes de l'exercice de première application.

— La 1ère application du règlement 2018-06 constitue un changement de méthodes comptables conformément aux dispositions applicables, les changements ont été effectués selon la méthode dite « rétrospective ».

— Les principales modifications engendrées par l'application de ce nouveau référentiel comptable correspondent à :

La présentation d'ensemble des comptes annuels

Les dons des partenaires ne sont plus inscrits en charges externes contrepartie des autres produits d'exploitation, ils sont dorénavant comptabilisés au pied du compte de résultat en contributions volontaires en nature

Autres éléments significatifs

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence constituent un événement majeur.

Le cœur de l'activité de planet A® réside dans l'animation de son réseau d'expertises et d'intelligences pluridisciplinaires, qui se concrétise principalement à travers des échanges, de débats et des visites de site qui impliquent des rencontres physiques.

Dès le premier confinement, il est clairement apparu que les rencontres physiques ne pourraient être réalisées à partir d'une certaine jauge, nous privant :

- De la présence sur le SIA, source de rencontres, mises en relation et possibilités de construction de partenariats ;
- De l'organisation d'un Forum « physique » en juin à Châlons-en-Champagne, nous privant également d'opportunités de partenariats, non seulement puisque nous n'avons plus d'opportunités de visibilité à offrir mais également bien sûr par la compréhensive prudence dont les organisations ont fait preuve et font encore preuve à ce jour ;
- De l'organisation de nos sessions de l'Institut en présentiel, en particulier le voyage au Maroc prévu en mars 2020 et la présentation des travaux des auditeurs au Forum ;
- Du recrutement et démarrage de la seconde promotion du Cycle de l'Institut et du format « séminaire », réduisant à néant les ressources privées au titre des frais d'inscriptions ;
- De la présence sur la Foire de Chalons, annulée à son tour.

Le confinement et les restrictions sanitaires dès le mois de mars nous ont donc contraints à repenser notre mode de partage et de communication et ont modifié considérablement la conduite de l'activité, notamment la signature de contrats de partenariat, quasi à l'arrêt pendant tout 2020.

L'association a donc continué ses travaux à travers des événements en distanciel (Agritalks, cours à distance).

Par ailleurs, l'association n'a bénéficié d'aucune aide relative au COVID-19.

Faits caractéristiques postérieurs à la clôture

Aucun fait caractéristique d'importance significative n'est à signaler postérieurement à la clôture de l'exercice.

La poursuite de la crise sanitaire pourrait continuer à avoir des impacts sur l'activité de l'association sans qu'il soit possible d'en mesurer les conséquences actuellement.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	7 200			7 200
Immobilisations incorporelles	7 200			7 200
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	100 484			100 484
– Installations générales, agencements aménagements divers				
– Matériel de transport				
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	8 979			8 979
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours				
– Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	109 463			109 463
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations				
– Autres titres immobilisés				
– Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	116 663			116 663

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 933	2 400		5 333
Immobilisations incorporelles	2 933	2 400		5 333
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	10 104	20 097		30 201
– Installations générales, agencements aménagements divers				
– Matériel de transport				
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	303	2 161		2 464
– Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	10 408	22 257		32 665
ACTIF IMMOBILISE	13 341	24 657		37 998

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 554 836 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	11 900	11 900	
Autres	453 660	453 660	
Charges constatées d'avance	89 276	89 276	
Total	554 836	554 836	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Notes sur le bilan

Produits à recevoir

	Montant
<i>Département – produits à recevoir</i>	57 001
<i>Région – produits à recevoir</i>	12 190
<i>Ville Châlons – produits à recevoir</i>	98 805
<i>FEDEP – Produits à recevoir</i>	265 135
<i>Divers – produits à recevoir</i>	20 000
Total	453 132

Dépréciation des actifs

Une créance client fait l'objet d'une dépréciation à hauteur de 3 500 euros.

Planet A ne comptabilise pas de provisions pour indemnités de départ à la retraite de ces salariés, celles-ci n'étant pas significatives en montant.

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	À la clôture
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>					
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>					
<i>Ecarts de réévaluation</i>					
<i>Réserves</i>		88 364		88 364	
<i>Report à Nouveau</i>	-320 547		88 364		-232 184
<i>Excédent ou déficit de l'exercice</i>	88 364	-88 364		64 351	-64 351
Situation nette	-232 184		88 364	152 715	-296 535
<i>Fonds propres consommables</i>					
<i>Subventions d'investissement</i>					
<i>Provisions réglementées</i>					
<i>Droits de propriétaires (Commodat)</i>					
TOTAL	-232 184		88 364	152 715	-296 535

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 956 005 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
<i>Emprunts obligataires convertibles</i>				
<i>Autres emprunts obligataires</i>				
<i>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :</i>				
– à 1 an au maximum à l'origine				
– à plus de 1 an à l'origine				
<i>Emprunts et dettes financières divers</i>	500 000	500 000		
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	58 592	58 592		
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	20 624	20 624		
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>				
<i>Groupes–Associés et autres dettes</i>				
<i>Produits constatés d'avance</i>	376 789	376 789		
Total	956 005	956 005		
<i>Emprunts souscrits en cours d'exercice</i>				
<i>Emprunts remboursés sur l'exercice</i>				
<i>Dettes contractées auprès des associés</i>				

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
<i>Fournisseurs – fact. non parvenues</i>	1 380
<i>Honoraires NP</i>	17 034
<i>Provision pour congés à payer</i>	5 402
<i>Charges sociales / congés à payer</i>	2 676
<i>Formation continue à payer</i>	1 804
Total	28 297

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
<i>Charges constatées d'avance</i>	83 520		
<i>Maintenance – période d'avance</i>	5 756		
Total	89 276		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
<i>Produits constatés d'avance</i>	376 789		
Total	376 789		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Subventions d'exploitation

Les subventions sont comptabilisées en produits d'exploitation de l'exercice au cours duquel la convention est signée.

La part des subventions non encaissées est comptabilisée en « autres créances » à l'actif du bilan.

Lorsque les accords signés avec les organismes le prévoient, elles sont comptabilisées au prorata des dépenses engagées.

Lorsqu'une subvention signée concerne, pour tout ou partie, une manifestation ou une action précise au cours d'un exercice ultérieur à celui clos le 31 décembre 2020, un produit constaté d'avance est comptabilisé à hauteur de la quote-part de la subvention concernée.

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte non seulement des éléments significatifs qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association mais également de ceux qui représentent un caractère exceptionnel eu égard à leur montant.

Concours publics et subventions

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
<i>Concours publics</i>						
<i>Subventions d'exploitation</i>	96 736	123 187	589 811			809 734
<i>Subventions d'équilibre</i>						
<i>Subventions d'investissement</i>						
						809 734

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 3 personnes.

	Effectif Hommes	Effectif Femmes	Effectif Total	Effectif équivalent (Temps plein)
<i>Cadres</i>	1	1	2	2
<i>Employés</i>		1	1	1
<i>Ouvriers</i>				
<i>Contrat Emploi Solidarité</i>				
<i>Contrat de Qualification</i>				
<i>Contrat Retour Emploi</i>				
<i>Contrat initiative Emploi</i>				
Total	1	2	3	3

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux dirigeants

La Présidente et le Vice-Président de l'association ne sont pas rémunérés aux titres des actions qu'ils conduisent.

Le temps passé par les administrateurs et en particulier par la Présidente et le Vice-Président dans le cadre de leur mandat ne sont pas valorisés, faute d'un suivi précis.

Autres informations

Donations

Fonds dédiés

	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours de l'exercice B	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restants à engager en fin d'exercice A - B + C
<i>Indicateur des sols</i>	140 000			139 160	139 160
Sous total	140 000			139 160	139 160
Sous total					
TOTAL	140 000			139 160	139 160